

c'est-à-dire, ou dans des granges ou des greniers qui servent de fenils, ou en fortes meules sur la prairie même, ou dans des encoles près des habitations des bestiaux.

Lorsqu'on a à sa disposition des fenils suffisants le foin y est beaucoup plus sèchement que partout ailleurs, et il suffit de le garantir de l'humidité que les murs, les toitures et l'air pourraient lui communiquer, on l'entourant d'une couche de paille, ou de foin grossier, ou de toute autre matière de peu de valeur.

Lorsqu'on l'entasse dans les granges, il est nécessaire d'ajouter aux mêmes précautions celle très-essentielle de l'asseoir sur un lit très-épais, ou soustrait, formé des mêmes matières, et même de bourrées, fagots ou autres objets équivalents, afin de le soustraire entièrement aux atteintes de l'humidité que le sol pourrait lui communiquer.

Lorsqu'on se détermine à mettre son foin en meule, il est généralement préférable de la placer dans un encolis commode, près de l'habitation des bestiaux, au lieu de l'établir sur la prairie même, comme cela arrive assez souvent.

Dans le dernier cas indépendamment de ce que la meule peut être moins facilement surveillée et mise hors de l'atteinte des malfaiteurs, elle nuit à la prairie par son séjour, et plus encore lorsqu'elle est consommée sur le lieu même par les bestiaux, comme cela se pratique quelquefois, à cause du trépigement et du gaspillage qui résultent nécessairement de ce mode très-vicieux de consommation, lequel ne convient pas plus à la santé des bestiaux qu'à l'intérêt du cultivateur.

Dans tous les cas, il est indispensable aussi que le foin soit assis sur un soustrait très-élevé, auquel on peut ajouter de fortes pierres ou pièces de bois, afin de l'isoler de terre le plus possible, après avoir choisi un emplacement sec, élevé, et sur un plan parfaitement horizontal.

Quand on veut établir une meule à courant d'air, afin de rafraîchir le foin et de prévenir le danger d'une fermentation considérable, qui a lieu lorsque le fanage a été incomplet, ou lorsque le foin, après avoir été mouillé, n'a pas été suffisamment séché, ce qui produit parfois des incendies qu'on attribue à toute autre cause, on doit disposer les pierres ou les pièces de bois de manière qu'elles se croisent dessus le soustrait à angles droits, en aboutissant au centre, et qu'elles soient placées sur deux lignes parallèles assez distantes entre elles pour former des conduits d'air qu'on recouvre avec des planches, des bourrées, des fagots, ou toute autre matière équivalente assez forte pour résister à la pression du foin. On laisse au centre, où se réunissent les quatre conduits, une ouverture qui établit le courant d'air. On y plante une perche au moins aussi élevée que la meule qu'on veut établir, et cet axe qui la traverse dans son milieu lui sert tout-à-la-fois de tuteur et de régulateur pour lui donner une circonférence égale, ainsi que de conducteur à une machine formée de quatre planches clouées ensemble. Cette machine doit avoir environ cinq pieds de largeur; l'extrémité, 1 pied carré, et le bas 9 pouces aussi en carré. Vers le milieu de la longueur de cette machine, on place deux crochets en fer, dont les crocs sont en dessous pour arrêter la machine, et l'empêcher de descendre lorsqu'elle a commencé à monter, et une cheville de bois, traversant le haut, sert à l'élever quand il en est besoin.

Le pied de la meule étant préparé comme nous l'avons indiqué, on place cette machine au centre contre la perche qui lui sert de conducteur, l'ouverture la plus étroite vers la terre, et la plus large au-dessus. On commence alors à

épandre du foin, ayant attention de l'entasser le plus serré possible. Lorsque la meule est montée au niveau de la cheville, on soulève la machine jusqu'à la hauteur des crochets qui la soutiennent, et on continue ainsi jusqu'à ce que la meule soit achevée. On la retire alors, et à l'endroit au centre un conduit en forme de cheminée. On en bouche l'entrée avec une botte de foin ou de paille, pour empêcher la pluie d'y pénétrer, dès qu'on s'aperçoit qu'il n'y a plus dans l'intérieur assez de chaleur pour gâter le foin.

On peut rigoureusement remplacer cette machine par un simple panier d'osier serré, allongé et cylindrique, qu'on soulève par les anses, et on peut aussi adapter au courant d'air aux greniers et aux granges qui servent de fenils.

Un courant d'air est inutile, et peut même devenir nuisible, lorsque le foin est bien sec, en l'éventant trop, parce qu'il peut d'ailleurs donner accès à l'humidité par la suite.

Pour que la meule soit, le plus possible, hors des atteintes de la pluie, on doit augmenter insensiblement sa largeur jusqu'à vers le tiers de sa hauteur, de manière à donner à cette partie la forme d'un cône renversé, dont la base tronquée serait assise sur la terre; on doit la diminuer ensuite progressivement jusqu'au faite, en donnant aussi à cette seconde partie, de deux tiers environ plus élevée que l'autre, la forme d'un cône posé sur le premier; par ce moyen, après avoir bien paigné la meule tout à l'entour, et en couvrant la partie supérieure de paille ou de roseaux adroitement fichés, saillants à leur base, et terminés par un faitage épais de même manière, on l'abrite parfaitement dans toutes ses parties. On doit encore établir au pourtour un fossé pour recevoir l'eau qui tombe de la couverture, et l'empêcher de s'insinuer sous la meule, en rejetant la terre de ce côté.

On peut aussi remplacer très-avantageusement le soustrait et la couverture que nous avons indiqués, le premier des oignes ou quilles en pierres, en briques ou en bois garnies d'un chapiteau, et sur lesquelles on élève un toit mobile. Cet établissement de meules fixes, qui convient aux foins comme aux récoltes de céréales, est réellement économique, et garantit très-bien de la pluie et des animaux nuisibles.

Lorsqu'on établit plusieurs meules (et il est toujours plus avantageux de le faire pour la commodité du service, quand on a beaucoup de foin, que de le réunir en meules énormes), on doit les écarter suffisamment pour avoir un libre accès tout autour avec les voitures, et surtout pour pouvoir arrêter plus efficacement le progrès des incendies en cas d'accident.

Quelque sec que puisse paraître le foin en meule, il conserve toujours intérieurement une position d'humidité plus ou moins considérable, qui y établit un mouvement léger de fermentation, lequel se manifeste par l'odeur exhalée pendant assez longtemps dans l'atmosphère environnante. On dit vulgairement alors qu'il jette son feu, c'est-à-dire l'eau de végétation non combinée qu'il renfermait encore et qui, imprégnée d'une partie de son arôme, s'exhale sous la forme d'un gaz délétère, très-souvent nuisible dans les lieux renfermés.

Ce mouvement intestin dure ordinairement deux mois plus ou moins, selon que les plantes ont été récoltées par un temps et sur un terrain plus ou moins humides ou secs, et surtout sur une prairie plus ou moins fumée. Jusqu'à ce qu'il soit entièrement calmé, il est généralement dangereux de nourrir les animaux avec ce foin, quoiqu'ils en